



ASSEMBLEE GENERALE CODEPPI (*)

20 DECEMBRE 2018

Le président, Jean Pierre CAMUT ouvre la séance en nommant les deux membres du Conseil d'administration à renouveler : Françoise PINGUET et Monsieur CERE. Après vote ils sont reconduits dans leur fonction.

Le président rappelle la possibilité d'intégrer le CA, ce qui peut aussi être fait par cooptation au cours d'un CA . Le prochain aura lieu le 10 janvier à la salle de la Mairie à Claouey.

Le PV de l'AG 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Président présente ensuite le rapport moral de 2018 ainsi que les objectifs pour 2019.

Principales mobilisations de l'année 2018

le PLU de la commune

le Plan de Prévention des Risques Littoral

le Plan de Gestion Vélos réduire

l'action citoyenne en cours « MIEUX VIVRE AUX JACQUETS

le Parc Naturel Marin, sa gouvernance, ses actions

La Réserve du Banc d'Arguin

Le plan de numérisation, acte 2 le déploiement de la fibre

La coexistence quelque fois difficile entre dégustations et riverains

Le projet Route-Transport de l'axe Biganos-Lège

Une communication volontairement axée sur le Bien Vivre

+ l'eau : apprendre à gérer la ressource

+ incivilités : parier sur la communication

+ partage de l'espace piétons-vélos-voitures : « total respect »

Le Président présente ensuite les objectifs pour 2019, à savoir :

Vigilance, étude et analyse, écoute des habitants

Rester vigilant sur tout ce qui concerne la protection et la défense de notre environnement

Travailler en équipe avec les compétences de nos adhérents, celles des autres associations réunies dans le CEBA (**)

Contribuer aux consultations, interpeller les acteurs et les instances concernées

Nous mobiliser pour défendre nos droits dans le strict cadre de la loi et des règlements

Être à l'écoute des habitants, résidents et tous ceux qui séjournent régulièrement dans nos villages

Communiquer, expliquer, répondre aux craintes, aux attentes,

Privilégier le dialogue constructif avec notre interlocuteur naturel et premier qu'est la commune

En résumé, Le Président confirme l'engagement de CODEPPI sur les grands dossiers impactant l'environnement. Mais du fait de son travail d'équipe au sein du CEBA sur ces mêmes dossiers, elle peut donner plus de temps et d'énergie à son autre engagement, celui d'être à l'écoute des villages, de ses habitants et résidents réguliers pour traiter de questions relatives au mieux vivre dans les villages.

Le bilan financier fait apparaître un montant net final de 9425 euros.

Il est demandé à quoi sert cet argent ? Actuellement en dehors de petits frais engagés pour les différentes manifestations (journées des Assos, etc.), il est utile d'avoir une provision pour les actions juridiques éventuelles, notamment pour appuyer le CEBA (Coodination des associations environnementales du Bassin d'Arcachon) auquel nous sommes affiliés. Cela s'est déjà produit et se re produira certainement.

Le président présente aussi le budget prévisionnel. Etant donné la bonne situation de trésorerie, le montant de la cotisation passe de 15 à 10€ (10€ par personne et 10€ pour un couple).

La parole est donnée est donné à Monsieur de GONNEVILLE, représentant le Maire, empêché.

Il confirme son adhésion à notre devise (***) . Pour lui sur la Presqu'île, il fait bon vivre. Il faut y conserver nos traditions.

Il reprend certains sujets importants évoqués par le Président dans le rapport d'activité :

- le PLU

- Internet : le plan prévu doit être mis en œuvre dans les mois qui viennent ; c'est la COBAN qui est maître d'œuvre.

- la voie rétro littorale ou le contournement du Nord Bassin. Le souhait de la Municipalité serait que cette voie aille jusqu'au Porge, notamment pour y faire passer les camions forestiers qui ont tendance à dégrader les voies actuelles.

- l'opération REPAR/REMPAR (surveillance de la pollution par les rejets médicaux et hospitaliers) portée par le SIBA (****)

- le nettoyage des friches ostréicoles sous l'égide du SIBA. Il est souligné l'engagement du CCRAA (Comité Conchylicole) et de son président Monsieur LAFONT, pour un projet qui peut enfin apporter une solution efficace à ce serpent de mer qu'est le traitement des friches ostréicoles.

La parole est donnée à la salle pour les questions

- Qu'en est-il de l'échéancier de la fibre ?

Gilbert BAURIN, vice-président de CODEPPI répond sur la base des actions engagées sur les Jacquets qui constituent « la » zone blanche actuelle en ADSL (moins de 3 Mbits de débit). Certes le plan fibre est dans sa phase opérationnelle prévue jusqu'en 2025 environ. Mais la COBAN (*****), gestionnaire de ce projet par délégation des communes depuis janvier 2018, n'a pas voulu donner de date. On aimerait que ce déploiement, vienne corriger en priorité les lacunes du déploiement ADSL et que l'on ait à notre disposition autre chose qu'un site public sans aucune fiabilité (celui de Gironde Haut Mega)

- Tensions dans les villages avec quelques dégustations d'huîtres.

Certains ostréiculteurs profitant de zones d'ombres des lois et règlements les interprètent à leur avantage pour transformer leur dégustation en véritable restaurant, pouvant accueillir jusqu'à 300 couverts et plus. Cela occasionne des tensions et des nuisances : bruit, odeurs, gros problèmes de stationnement sauvage, augmentation des incivilités, non-respect des heures de fermeture, empiètement sur les plages publiques etc....

C'est un des thèmes porté par l'action MIEUX VIVRE AUX JACQUETS initiée par CODEPPI. C'est aussi sur ce sujet qu'une pétition émanant d'un collectif de riverains a obtenu un peu moins de deux cents signatures. Tout en respectant et encourageant l'activité ostréicole, ces actions consistent à mettre tous les acteurs concernés face à leur responsabilité pour apporter une solution d'apaisement. Et ce n'est pas simple ! Tout le monde est d'accord sur le constat mais même si nous restons confiants nous savons qu'il faudra plusieurs mois pour enfin faire bouger les choses.

Monsieur de GONNEVILLE précise que seuls les services de l'État sont compétents en la matière. Le Maire reconnaît que certaines dégustations sont devenues des restaurants et partage le constat fait par les habitants. Il appuie les initiatives remontant du terrain.

Un membre du collectif des Jacquets remercie le CODEPPI pour son action en cours. Il est évoqué le fait que ces établissements sont des ERP (Etablissements Recevant du Public) de 5^e catégorie, ce qui donne au maire des possibilités d'action. C'est une affaire à suivre et il faudra sans doute être un peu patient, et rien ne sera obtenu sans avoir la commune aux cotés des habitants qui se battent.

- Problèmes des corps-morts

Patrick DUFAU de la MOTTE, membre de CODEPPI et du CEBA rappelle que depuis 2011 la commune gère les corps-morts, dont le nombre devait baisser pour atteindre aujourd'hui

2800 au lieu de 3400. Il demande à la municipalité de confirmer l'intention d'atteindre l'objectif fixé ou de demander une rectification pour rester à 3400, sachant que les nuisances qu'engendrent les bateaux : hydrocarbures, antifouling, brasse des fonds marins, destructions des zones de zostères, etc.

M. de GONNEVILLE répond que les bateaux actuellement sans corps-morts sont au mouillage ; mais ils doivent se déplacer toutes les 72 heures, ce qui est difficile à vérifier. Les bateaux mis ainsi à l'ancre se retrouvent le plus souvent dans des zones de zostères qu'ils contribuent à détruire. Les corps-morts en revanche sont installés dans des zones dépourvues de zostères. Alors que faire ? La mairie teste depuis 2018 des nouveaux corps morts sans impact mécanique et continuera d'en installer en 2019.

- Stratégie locale de la bande côtière

Patrick DUFFAU de la MOTTE rappelle qu'aucune information de la commune sur ce thème n'a été faite auprès de la population. Les études réalisées n'ont pas été communiquées.

M. de GONNEVILLE répond que la stratégie locale est une compilation de toutes les études menées depuis plusieurs années pour trouver un compromis ainsi que des financements aussi bien publics que privés (riverains).

Le déplacement récent de sable côté océan n'a été qu'une action d'urgence pour éviter une brèche dans la presqu'île. Il y a encore un problème juridique à résoudre. Il sera demandé au Maire de faire publier ces études.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h15.

() CODEPPI est une APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret. Créée en 1981 (J.O. du 26 mars) et agréée depuis 1985. Son action concerne la presqu'île de Lège-Cap Ferret et son environnement. Son but n'est pas de nuire au développement de la presqu'île mais de veiller à ce qu'elle reste un endroit où il fait bon vivre. Son action vise à : protéger et sauvegarder l'environnement de la Presqu'île, par le maintien d'un juste équilibre entre ses parties naturelles - dunes, forêts, sites (inscrits ou non) ; défendre les activités traditionnelles locales, par la recherche et la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer leur continuité, voire leur développement harmonieux, sur l'ensemble de la Presqu'île et les villages*

ostréicoles ; contrôler l'aménagement, particulièrement sous son aspect économique, par une correcte évaluation des possibilités d'accueil offertes. CODEPPI est membre de la CEBA.

*(**) CEBA : Coordination Environnement Bassin Arcachon*

*(***) Devise de CODEPPI : « Rien de ce qui touche la Presque Ile, ne nous est étranger »*

*(****) SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon*

*(*****) COBAN : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord*